

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ATRÉBATIE

L'urbanisme et la gestion de l'espace au cœur des préoccupations des élus

Conseil communautaire un peu spécial, mardi, à la plate-forme multiservices de Tincques. Spécial car il n'était pas ouvert qu'aux délégués communautaires mais à l'ensemble des élus du territoire. Une réunion qui a porté sur l'urbanisme, avec des représentants de la Région, du Département, de la Direction départementale des territoires et de la mer, du CAUE...

PAR ALEXIS DEGROOTE
saintpol@lavoxdunord.fr

Objectif de la réunion : « Sortir avec les idées plus claires, avec un regard plus serein sur cette grande question qu'est l'urbanisme », a noté le président de l'Atrébatie Pierre Guillemant. Un président qui a rappelé que « nous sommes entourés de SCOT - schémas de cohérence territoriale. Un SCOT se dessine sur le Ternois, un autre sur l'Artois, un sur l'Arrageois... » Et au milieu de tout ça, on retrouve donc l'Atrébatie où jusqu'à présent, « la gestion de l'espace n'a pas été une priorité. Mais cette dimension de l'espace ne peut être laissée de côté ».

De l'espace, de terres, il en a été question avec Nathanaël Bizeray, directeur de projet au conseil régional qui a rappelé qu'en France, près de 53 % des terres étaient des espaces agricoles, 8 % des espaces « urbains et artificialisés » et 38 % des zones naturelles. Dans la région, la donne est différente, avec 71 % d'espaces agricoles, 15 % d'espaces « urbains et artificialisés » et 13 % de zones naturelles. Le souci, c'est que dans le Nord-Pas-de-Calais, la part des espaces artificialisés est en forte augmentation. Au détriment des terres agricoles. « Sur le Pays d'Artois - dont



« Nos habitudes de lecture de l'espace sont remises en question », a noté Pierre Guillemant.

fait partie l'Atrébatie - entre 1998 et 2005, on a perdu des terres agricoles mais c'est en dessous de la moyenne régionale. » Dans son exposé, Nathanaël Bizeray a expliqué que cette artificialisation concerne principalement la création d'habitations. Un habitat consommateur d'espace, notamment pour les logements individuels. Une situation qui va devoir changer, car en 2010, la loi de modernisation de l'agriculture a fixé pour objectif de « diminuer par deux la consommation d'espaces agricoles », a rappelé Gaëlle Santaromana, de la DDTM. Dès lors, quelles solutions, pour les

« En 2017, il faut que tous les territoires soient couverts par un SCOT approuvé. »

élus, qui aimeraient accueillir de nouveaux habitants ? « Nos habitudes de lecture de l'espace sont remises en question », a avoué Pierre Guillemant, qui a émis trois hypothèses. « Soit on se dit c'est trop compliqué, on finit le mandat et on verra après, soit on tente de travailler sur un projet territorial

comme par exemple un plan local d'urbanisme intercommunal et après on commence à négocier avec le SESDRA - Syndicat d'études du SCOT de la région d'Arras -, soit dès à présent, on regarde comment ça bosse dans le SCOT de l'Arrageois et on se met un peu dans la démarche. » De ces hypothèses, il va falloir en choisir une, rapidement. « En 2017, il faut que tous les territoires soient couverts par un SCOT approuvé », a expliqué David Bourgeois, directeur du SESDRA. Projetez-vous dans quelques années... « En 2017, vous êtes maire, vous avez un projet, poursuit David Bourgeois. Vous faites une demande de permis de construire, s'il n'y a pas

ZOOM

Un SCOT ?

Un SCOT, schéma de cohérence territoriale, est un document d'urbanisme qui se décline sur plusieurs communes ou plusieurs intercommunalités. Celui-ci aborde plusieurs domaines comme l'urbanisme, l'habitat, ou encore l'économie puisqu'il s'intéresse aussi à l'implantation d'équipements commerciaux. Le but du document est d'avoir une cohérence entre toutes ces politiques qui doivent préserver et valoriser l'environnement. Il faut plusieurs années pour élaborer un SCOT et celui-ci évoque le développement d'un territoire pour une vingtaine d'années.

de document d'urbanisme, s'il n'y a pas de SCOT, c'est nient. Vous ne pouvez plus rien faire... »

« Il faut une échelle pertinente »

Alors, on se lance dans un SCOT. Mais à quelle échelle ? « Il faut une échelle pertinente, note Gaëlle Santaromana. La communauté de communes seule, ce n'est pas adapté. Vous pourriez pourquoi pas vous rattacher au SCOT de l'Arrageois. Mais avant, il faut faire un diagnostic territorial. » « Ce qu'il vous faut, c'est un vrai SCOT ou un vrai PLUI », souligne Philippe Druon, directeur du CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), qui pourra apporter son aide dans la démarche a rappelé son président, Jean-Michel Desailly. « On a une décision à prendre rapidement, avant la fin de l'année, détaille Pierre Guillemant. La première étape, ce sera un diagnostic. Après on voit pour une coopération avec le projet de SCOT de l'Arrageois. Le prochain rendez-vous communautaire sera très important pour l'orientation du territoire. »

« Le SCOT, on ne peut plus passer à côté ! »

Forcément, la réunion de mardi soir a suscité des réactions de la part des élus, qui s'inquiètent de l'avenir et du développement de leurs communes. À l'image de Louis Lambert, maire de Villers-Brûlin, qui souligne que « le SCOT, on ne peut plus passer à côté ». Être couvert par un SCOT, c'est une obligation, dit la loi. Mais d'ici à 2017, comment cela va-t-il se passer pour l'obtention de permis de construire ? « Si vous avez un POS (plan d'occupation

des sols), un PLU (plan local d'urbanisme) ou une carte communale, aujourd'hui, il n'y a pas trop de questions à se poser, il faut se conforter à ces documents », a répondu David Bourgeois, directeur du SESDRA.

Autre interrogation : celle d'Alain Bailleul, maire de Tilloy. « Et pour les communes qui n'ont pas de certificat d'urbanisme ? » Sur cette question, le directeur du CAUE, Philippe Druon, a fait un petit retour en arrière. « La première loi

sur les documents d'urbanisme date de 1919. En 2000, il y a eu la loi SRU - loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain. Aujourd'hui, les communes sans plan d'urbanisme sont en difficulté... » Et Pierre-Albert Mayeur, maire de Camblain-l'Abbé, de conclure : « Avant, on n'était pas très chauds pour les documents d'urbanisme. Mais on a compris ce soir qu'on ne pouvait pas faire autrement, qu'on ne pouvait pas faire sans. On a fait un pas très important... »

